

Dour hon douar

L'eau de notre terre

INFOS

> RENDEZ-VOUS JARDIN

Fleurissement de pieds de murs

Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers



Dour hon douar
Jaudy-Guindy-Bizien

Bégard
Berhet
Brélidy
Camlez
Caouënnec-Lanvézéac
Cavan
Coatascorn
Coatréven
Gurunhuel
Hengoat
Kerbors
Kermaria-Sulard
Kermoroc'h
Landébaëron
Langoat
Lanmérin
Lanmodez
Lannion
Louannec
Louargat
Mantallot
Minihy-Tréguier
Moustéru
Pédernec
Penvénan
Perros-Guirec
Pleubian
Pleudaniel
Pleumeur-Bodou
Pleumeur-Gautier
Ploëzal
Plouëc-du-Trieux

Plougrescand
Plouguiel
Plouisy
Pluzunet
Pommerit-Jaudy
Pouldouran
Prat
Quemperven
La Roche-Derrien
Rospez
Runan
Saint-Laurent
Saint-Quay-Perros
Squiffiec
Tonquédec
Trébeurden
Trédarzac
Tréglamas
Trégonneau
Trégrom
Tréguier
Trélévern
Trévou-Tréguignec
Trézény
Troguéry

Sommaire

> LE FIL DE L'ACTU

Actions du syndicat de bassin versant

> ZOOM SUR...

De la verdure dans les cimetières ?

> AGENDA

Les actions en cours

Afin de contrôler l'efficacité de nos actions et vérifier que celles-ci contribuent à améliorer la qualité de nos cours d'eau, le syndicat effectue régulièrement, depuis sa création en 2001, des prélèvements en différents endroits du territoire. Les résultats nous informent de l'évolution dans le temps des principaux paramètres physico-chimiques.

Ces données sont dorénavant accessibles via notre site

www.jaudy-guindy-bizien.org
→ rubrique "Actions / Qualité de l'eau"



Données QUALITÉ DE L'EAU EN LIGNE

Pesticides

LA RÉGLEMENTATION

ÉVOLUE

Les collectivités vont connaître des restrictions d'emploi des produits phytosanitaires au 1^{er} janvier prochain.

Il ne sera plus possible d'employer de pesticides sur les espaces verts, les promenades et la voirie, hormis les produits autorisés en agriculture biologique, les produits de biocontrôle et les produits à faible risque. Ces dispositions nouvelles sont établies par la Loi Labbé, la Loi pour la transition énergétique et la Loi pour l'avenir de l'agriculture. Sur notre bassin versant, les communes ont réduit depuis plusieurs années l'usage des produits phytosanitaires; la réglementation accélérera le développement des alternatives.

Les conditions de commercialisation des pesticides vers les particuliers vont également évoluer, avec un renforcement du conseil aux clients, qui devient obligatoire au 1^{er} janvier 2017.

+
d'infos

www.jaudy-guindy-bizien.org





Retour sur quelques travaux et animations DES MOIS PASSÉS

HAUT-TRÉGOR

La charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques a été présentée aux collectivités du bassin versant ; la communauté de communes du Haut-Trégor et les communes qui la composent ont été les premières à la signer.



CHARTRE TERRITORIALE

BOCAGE



Exemple de suppression d'une entrée de bas de parcelle dite «à risque» au Petit Kermagen.

PLEUBIAN

Suite aux violents orages d'août 2015 qui ont provoqué des coulées de boue et des inondations importantes sur la commune de Pleubian, le Syndicat a réalisé un certain nombre de travaux d'aménagement bocager pour limiter les ruissellements agricoles. Ces travaux sont le fruit d'une concertation avec les élus, les services techniques et les agriculteurs de la commune.

TRÉGUIER

Pendant la semaine pour les alternatives aux pesticides, deux scientifiques ont présenté leurs travaux sur l'impact des pesticides sur le plancton marin lors d'une conférence à Tréguier.



CONFÉRENCE

PÊCHES ÉLECTRIQUES



PENVÉNAN, PLEUBIAN ET PLOUGRESCANT

Le mois de juin est l'époque des suivis des populations d'anguilles. Les cours d'eau côtiers même très petits représentent un milieu de vie prisé par cette espèce. On a pu constater la recolonisation du ruisseau du Bois-Yvon à Penvénan suite aux travaux de remise à ciel ouvert du cours d'eau.

KERMOROC'H, SUR LE POIRIER

L'ancienne buse a été remplacée par un busage adapté à la taille du cours d'eau et bien positionné, afin de faciliter la migration des espèces piscicoles et le transfert des sédiments.

COURS D'EAU



AVANT



APRÈS



COURS D'EAU

COATASCORN

L'aménagement d'un abreuvoir pour bovins, réalisé sur la commune de Coatascorn, a pour objectif de limiter la dégradation des berges due au piétinement et d'éviter le colmatage du lit du cours d'eau.

PLOUGRESCANT, PLEUBIAN ET PLOUGUIEL

Des ateliers participatifs et des animations scolaires ont eu lieu sur le thème du fleurissement de pieds de murs, à Plougrescant, Pleubian et Plouguiel.

ATELIERS



Nielle des blés

Fleurissement DE PIEDS DE MURS

Un endroit de votre jardin vous pose des soucis d'entretien? La végétation s'y développe et vous oblige à intervenir fréquemment pour désherber?

Est-il vraiment nécessaire d'empêcher tout développement de végétation? Certains endroits, tels que des pieds de murs, des recoins de cours ou d'allées, peuvent voir quelques plantes pousser sans que cela soit gênant. Pourquoi ne pas choisir alors de fleurir ces zones en y semant des fleurs qui y apporteront de la couleur et de la vie?



Bleuet des champs

UN TRÈS GRAND CHOIX

Il existe dans le commerce de nombreux mélanges de graines d'espèces variées, offrant la possibilité de s'adapter à différentes conditions de sol et d'ensoleillement.

La palette de couleurs, de hauteurs, de périodes de floraison est riche. Vous pouvez à votre convenance choisir de semer des plantes indigènes ou exotiques. Les plantes exotiques ont souvent des atouts esthétiques, et il en existe une grande variété : érigeron des murs, pavot de Californie, cosmos, alyssums... Les plantes indigènes (coquelicot, bleuet, nielle...), outre leur charme authentique, présentent l'intérêt d'être de précieuses sources de nourriture adaptées pour la faune locale : les butineurs, bien sûr, mais aussi l'ensemble des petits insectes, araignées, vers de terre... qui trouveront abri au sol, sous leurs feuilles.

Le semis de ces mélanges peut se faire en automne ou au printemps, périodes où l'humidité sera suffisante pour permettre la germination des graines puis la croissance des plantules.

EN PRATIQUE

- ✓ Mettez la terre à nu, griffez-la superficiellement.
- ✓ Mélangez les graines à du sable (non salé!) afin de bien les répartir, de visualiser où est-ce que vous avez déjà semé, et d'éviter que les graines ne soient emportées par le vent.
- ✓ Surfacez éventuellement avec un peu de terreau.
- ✓ Tassez avec le dos du râteau.
- ✓ Arrosez si les conditions sont sèches.

Une fois que le mélange a levé, ne vous tracassez pas si quelques pissenlits s'installent : ils se mêleront aux autres fleurs. Après la floraison, les plantes sont souvent disgracieuses; attendez toutefois que les graines aient mûri puis soient tombées au sol avant de couper le mélange à ras. Les mélanges se ressèment en partie spontanément ; certaines espèces ont tendance à prendre le dessus sur les autres. Apportez un peu de semence si vous l'estimez nécessaire.



Vue d'ensemble d'un mélange semé



Souci officinal

1 M 40

Si vous semez des fleurs le long d'un trottoir devant chez vous, prenez garde à maintenir l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, à savoir un passage libre d'une largeur d'1m40.



De la verdure dans les cimetières ?

Accepter la présence de quelques plantes entre les tombes

Le cimetière est un endroit particulier, chargé de mémoire et d'émotion. C'est un lieu de recueillement, l'enclos concédé à nos défunts. Pourtant, la vie s'obstine à s'exprimer, sous la forme d'un oiseau posé sur une croix ou d'un papillon attiré par les fleurs, et bien sûr par la présence de végétation spontanée.

Pissenlits, séneçons, épilobes, pâturin, laitérons... poussent parfois dans les allées, autour des tombes... Pourquoi ces plantes mal-aimées colonisent-elles les endroits où reposent justement ceux de nos êtres chers qui nous ont quittés ?

Parce que la nature n'aime pas le vide, ces plantes dites pionnières s'installent rapidement ; c'est leur rôle dans l'écosystème. Il se trouve que ces plantes ne sont guère gracieuses aux yeux du plus grand nombre... Seraient-elles mieux acceptées si elles étaient belles ? Ce n'est pas certain, car elles sont souvent assimilées à un défaut d'entretien et donc à un manque de respect envers les défunts. Peut-être notre sensibilité exacerbée dans ces lieux nous rend-elle particulièrement exigeants ?

Les cimetières sont aujourd'hui, dans certaines communes, les derniers espaces où sont utilisés des désherbants chimiques, alors même que des alternatives existent et pourraient être employées pour peu que les agents puissent compter avec un peu plus de tolérance envers les quelques *louzou* (saletés, mauvaises herbes, en breton) qui auront échappé à leur vigilance.

Le «zéro mauvaise herbe» n'est envisageable qu'en consacrant beaucoup de temps au désherbage, au détriment d'autres tâches, ou en employant des désherbants chimiques, avec leurs fâcheuses conséquences pour l'environnement et la qualité de l'eau.

Accepter la présence de quelques plantes entre les tombes, c'est faciliter le travail des agents et soulager les finances communales. C'est aussi rapprocher le rite funéraire des préoccupations contemporaines liées au développement durable.

Témoignage

Dominique Le Mennec, Bernard Gaffric et Manuel Loutrage

AGENTS TECHNIQUES À MINIH-Y-TRÉGUIER

Nous avons réduit l'utilisation des désherbants sur la commune depuis plusieurs années. Il nous restait le cimetière, sur lequel nous avons réussi à nous passer de produit l'année dernière.

A la place, nous avons désherbé mécaniquement, notamment avec un pousse-pousse. Parfois, ça pousse plus vite qu'on ne peut intervenir, mais il faut nous faire confiance, et tolérer un peu de verdure le temps qu'on puisse réagir.

Globalement, le désherbage mécanique demande plus de temps, mais en intervenant régulièrement on n'est jamais débordés.



DÉSHERBAGE MÉCANIQUE AU POUSSE-POUSSE



Automne hiver 2016-17

Agenda et actions du syndicat mixte

- Semis d'une plate-forme de cultures dérobées
- Démonstration de barbutage (méthode de buttage limitant l'érosion du sol) en culture légumière
- Essais variétaux de betterave fourragère (rendement, valeurs alimentaires...)
- Diagnostics agricoles
- Mesure de reliquats d'azote dans le sol sur maïs
- Mise en œuvre de la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques
- Organisation d'une formation «Gestion des fossés» à destination des agents et élus communaux
- Organisation de visites de cimetières enherbés ou paysagers

- Lancement et suivi de travaux milieux aquatiques sur les zones côtières
- Accompagnement des propriétaires d'ouvrages et collectivités dans la démarche d'amélioration de la continuité écologique à travers l'établissement d'un diagnostic gratuit de leur ouvrage
- Mise en œuvre du programme de travaux cours d'eau sur le Théoulas
- Préparation du programme de travaux sur cours d'eau et zones humides 2017
- Poursuite des travaux de reconstitution de talus et de haies bocagères
- Poursuite de la concertation avec les agriculteurs pour définir les futurs programmes de travaux bocagers
- Travail sur la gestion et l'entretien du bocage à travers les MAEC (Mesure Agro-Environnementales et Climatiques)
- Réalisation de Plans de Gestion du Bocage dans les exploitations agricoles



Directeur de la publication : Germain Sol-Dourdin
Comité de rédaction : Germain Sol-Dourdin, Sylvain Lavaur, Maël Le Guen
Conception graphique, rédaction : Agence Coqueliko/Perros-Guirec
Photos : Syndicat mixte
Impression : Roudenn Graphik/Guingamp

Contact :
Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers
2 rte de Kabatous / 22660 TRÉLÉVERN
Tél. 02 96 15 19 19 / Fax 02 96 15 19 20
Mail : dour-hon-douar@smjgb.org
Site : www.jaudy-guindy-bizien.org

